



DEVELOPMENT COMMITTEE
(Joint Ministerial Committee
of the
Boards of Governors of the Bank and the Fund
On the
Transfer of Real Resources to Developing Countries)



DC2001-0032
15 novembre 2001

**APPUI À APPORTER AUX PAYS À FAIBLE REVENU FACE À
L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE DANS LE MONDE**

Déclaration commune du Président de la Banque mondiale et du Directeur général du FMI

Les membres du Comité du développement trouveront ci-joint) la Déclaration commune du Président de la Banque mondiale et du Directeur général du FMI au Comité du développement et au Comité monétaire et financier international, à titre de référence pour le point I.A du Deuxième Ordre du jour provisoire modifié de la 64^e réunion que le Comité tiendra le 18 novembre 2001 à Ottawa (Canada).

* * *

BANQUE MONDIALE
FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

Déclaration commune du Directeur général du FMI et du Président de la Banque mondiale au CMFI et au Comité du développement sur l'appui à apporter aux pays à faible revenu face à l'évolution de la situation économique dans le monde

Novembre 2001

1. Faire reculer la pauvreté dans le monde reste l'un des défis majeurs de notre temps. La récente détérioration de la situation économique mondiale exige que les pays à faible revenu et la communauté internationale tout entière se mobilisent et redoublent d'efforts pour préserver les acquis dans ce domaine. En concertation avec leurs pays membres à faible revenu¹ et les partenaires de développement, le FMI et la Banque mondiale se sont employés au cours des huit dernières semaines, à évaluer pays par pays l'impact économique et financier des récents événements et à étudier les mesures qui s'imposent pour entretenir la dynamique de la lutte contre la pauvreté. Il ressort d'analyses et de consultations préliminaires que, globalement, la situation économique actuelle aura probablement un impact négatif, maîtrisable certes, sur les besoins de financement extérieur de la plupart des pays à faible revenu, encore que cet impact variera considérablement d'un pays à l'autre. La solution devra reposer sur les deux axes suivants : les pays eux-mêmes devront appliquer des politiques macroéconomiques saines et de bonnes stratégies de réduction de la pauvreté et, dans bien des cas, apporter de nouveaux aménagements à leurs politiques et, pour sa part, la communauté internationale devra adopter une attitude dynamique en épaulant les efforts de ces pays. La présente déclaration expose les premières dispositions que le FMI et la Banque mondiale envisagent de prendre pour porter assistance à ces pays. Nous engageons la communauté internationale à faire plus, en libéralisant le commerce, en augmentant l'aide publique au développement, en participant pleinement à l'allègement de la dette et en alignant davantage l'aide au développement sur les stratégies de réduction de la pauvreté élaborées par les pays bénéficiaires.

Environnement économique plus incertain pour les pays à faible revenu

2. Depuis les attentats du 11 septembre, la politique économique s'inscrit, partout dans le monde, dans un contexte exceptionnellement incertain. Les prévisions économiques à court terme ont été revues à la baisse pour la quasi-totalité des grandes économies; l'accès aux marchés de capitaux s'est considérablement réduit sous l'effet de la ruée sur la qualité de plusieurs catégories d'investisseurs; la dégradation des perspectives de croissance à l'échelle mondiale s'est traduite par la contraction de la demande des produits d'exportation des pays pauvres et par le bas niveau des cours de beaucoup de produits de base. Heureusement, les paramètres économiques fondamentaux de nombre de pays étaient relativement solides et des

¹ Cette catégorie renvoie aux pays admis à bénéficier des ressources de la FRPC et de l'IDA.

mesures ont été prises ou sont engagées pour répondre au ralentissement de l'activité économique et aux répercussions des attentats du 11 septembre. Nous continuons donc à tabler sur un redressement de l'activité au cours de l'année à venir. Il est cependant possible aussi que la situation se dégrade, et que l'on assiste à un nouveau recul de la croissance et à une augmentation des besoins de financement dans de nombreux pays.

3. La détérioration de la situation économique internationale s'est répercutée sur les pays à faible revenu de diverses manières. Le commerce est, pour les pays en développement, le facteur qui exerce la plus forte influence sur la croissance. Le fléchissement de la demande de leurs produits d'exportation — qui représentent en moyenne 30 % de leur PIB — arrive à un moment où les perspectives d'évolution des recettes d'exportation nettes se dégradent déjà sous l'effet de la baisse des cours des produits de base agricoles, dont certains sont toujours faussés par les subventions à la production et à l'exportation versées notamment par les pays industrialisés. Les cours du coton, du café et du cuivre en particulier, trois produits de base dont dépendent de nombreux pays à faible revenu, sont au plus bas depuis plusieurs années, et de nouvelles diminutions ne sont pas à écarter.

4. Dans le cas des pays importateurs de pétrole, la baisse actuelle des prix des hydrocarbures servira à atténuer en partie l'impact du fléchissement des cours des produits de base sur les recettes d'exportation. Ainsi, alors que les perspectives varient considérablement d'un pays à l'autre, la croissance du PIB réel devrait se poursuivre, quoique modérément, pour l'ensemble de ces pays. De grandes incertitudes pèsent néanmoins sur les perspectives de croissance des pays les plus pauvres, notamment en ce qui concerne l'évolution future des cours des produits de base agricoles et du pétrole. Ces pays se trouvaient déjà dans une situation précaire et, il convient de le signaler, leurs soldes extérieurs sont actuellement plus durement affectés, même si la croissance se maintient, en raison de facteurs tels que la diminution constante des recettes touristiques et des envois de fonds des travailleurs expatriés. Pour les pays importateurs ou exportateurs de pétrole, la première ligne de défense consiste à amortir les effets du ralentissement de la croissance sur les financements extérieurs en continuant de mettre en œuvre des politiques macroéconomiques saines et en poursuivant les programmes d'ajustement en cours. En outre, des financements extérieurs additionnels à des conditions adéquates aideront puissamment les pays qui appliquent des politiques saines à riposter à la détérioration de leurs soldes extérieurs.

Appui du FMI et de la Banque mondiale aux pays à faible revenu

5. Le FMI et la Banque mondiale continueront à suivre la situation en concertation avec les autorités nationales. Les services des deux institutions se sont déjà mis en rapport avec les autorités de la plupart des pays à faible revenu pour évaluer la nouvelle donne et les mesures que ces pays envisagent de prendre pour y faire face, ainsi que le rôle que le FMI et la Banque mondiale pourraient jouer. Les deux institutions entendent suivre en permanence l'évolution des besoins : le FMI dans le cadre de ses prochaines activités d'évaluation (revues de programmes et consultations au titre de l'Article IV, notamment) et la Banque mondiale au moyen du dialogue qu'elle entretient avec les pays sur la préparation et la mise en œuvre de ses opérations et de ses stratégies d'aide (ainsi que des rapports d'étape). Davantage

d'assistance technique et d'analyses aideront considérablement les deux institutions à mettre à jour les diagnostics, à renforcer la capacité des pays à réagir efficacement à l'évolution des besoins et à consolider leur assistance financière. Dans nombre de pays, cette assistance technique et ce travail d'analyse seront sans doute axés principalement sur des domaines comme la politique commerciale, la gestion financière et celle des recettes et des dépenses publiques, la réforme des procédures de passation des marchés, ainsi que celle du secteur financier, et la mise en place de dispositifs de protection sociale, notamment le ciblage des dépenses de lutte contre la pauvreté.

6. Le FMI fournit actuellement à 39 pays à faible revenu des financements concessionnels dans le cadre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC); si besoin est, il entend revoir et relever le niveau de ces ressources. En ce qui concerne les autres pays à faible revenu qui appliquent de saines politiques et dont les besoins de financement sont avérés, les services du FMI travaillent, en concertation avec leurs autorités, à la mise au point de nouveaux programmes appuyés par la FRPC. Pour les États membres qui ne sont pas en mesure d'engager un programme triennal de réformes structurelles, mais qui peuvent d'ores et déjà prendre des mesures de stabilisation, des accords de confirmation sont envisageables. Certains pays en développement qui sont confrontés à un déficit temporaire de recettes d'exportation peuvent obtenir un concours dans le cadre du mécanisme de financement compensatoire (MFC). Le FMI a fait le point des instruments de financement dont il dispose actuellement, ainsi que de leurs modalités de mise en œuvre, et il en ressort qu'ils peuvent répondre aux besoins actuels des États membres. Le FMI n'en reste pas moins prêt à ajuster sa politique en la matière si la situation l'exige. À titre d'exemple, en cas de hausse non anticipée des prix pétroliers, l'une des mesures à envisager serait d'intégrer un volet pétrolier temporaire au MFC pour compenser le renchérissement des importations (comme ce fut le cas durant la guerre du Golfe).

7. D'après les nouvelles projections, la demande de ressources de la FRPC pourrait atteindre 1,5 à 2,0 milliards de dollars l'an prochain. Bien que ce chiffre paraisse élevé d'un point de vue rétrospectif, cette demande n'en restera pas moins gérable si elle se limite à une année. Le minimum de ressources requis pour la poursuite des opérations de prêt de la FRPC est à présent mobilisé, grâce aux contributions de neuf bailleurs de fonds au compte de fiducie de la FRPC pour un montant total de 4,1 milliards de DTS; nous invitons d'autres contributeurs à leur emboîter le pas. Pour les pays à faible revenu sortant d'un conflit, le FMI a mis en place un compte spécial de bonification pour abaisser à 0,5 % par an les charges d'intérêt sur l'Aide d'urgence. Une première contribution y a été versée et le FMI s'emploie à en obtenir d'autres.

8. Les instruments et les politiques actuelles du Groupe de la Banque offrent aux pays à faible revenu affectés par le ralentissement de l'activité économique et les conséquences des attentats du 11 septembre un large éventail de possibilités d'assistance financière sous la forme notamment de nouveaux prêts ou de décaissements au titre de prêts en cours d'exécution. L'IDA, la SFI et MIGA exploiteront ces possibilités avec souplesse pour aider les pays à combler leurs besoins de financement et pour appuyer des stratégies de réduction de la pauvreté et des programmes sociaux adéquats. En ce qui concerne l'IDA, de nouveaux

prêts d'ajustement ou des compléments à ceux en cours peuvent être envisagés pour les pays en difficulté qui appliquent des politiques macroéconomiques et des programmes de réforme robustes. Dans le cadre de ses politiques actuelles, la Banque peut aussi accélérer la préparation ou élargir le champ de certains nouveaux projets d'investissement, les fonds sociaux par exemple, ou mener des opérations d'investissement supplémentaires lorsque, à cause de la crise, des dépassements de coûts sont prévus. Des opérations de soutien d'urgence peuvent être réalisées dans les pays où les événements du 11 septembre ont provoqué de graves perturbations économiques à court terme, tel qu'un afflux massif de réfugiés. La Banque a également la souplesse nécessaire, dans les limites des politiques en vigueur, soit pour restructurer en concertation avec les autres emprunteurs l'encours des prêts, en réorientant certains d'entre eux vers les activités qui permettent le mieux d'atténuer l'impact social de la crise, soit pour accroître ou accélérer les décaissements prévus dans le cadre de ces prêts. La SFI et MIGA se prévaudront de cette souplesse inhérente aux instruments en vigueur pour adapter leurs réponses, l'objectif principal étant d'aider à maintenir le niveau des flux d'investissement privé vers les pays touchés.

9. Selon les projections, les prêts de l'IDA pourraient atteindre 7,8 milliards de dollars en 2002, contre les 7 milliards prévus avant le 11 septembre. Au-delà de l'exercice en cours, les prêts pour la période qui suivra la 13^e reconstitution de l'IDA (exercices 2003 à 2005) se chiffraient, d'après les estimations initiales, à 23 milliards de dollars (18 milliards de DTS). Les estimations réalisées après le 11 septembre donnent à penser que la crise et le ralentissement économique actuels, surtout s'ils devaient se prolonger, pourraient entraîner une augmentation sensible des besoins, des pays d'Afrique et d'Asie en particulier, durant la période de l'IDA 13. Dans la perspective de la réunion des suppléants de l'IDA qui se tiendra les 6 et 7 décembre 2001, la conclusion rapide d'un accord sur une reconstitution substantielle des ressources de l'IDA sera déterminante pour satisfaire les besoins des pays à faible revenu, notamment ceux qui sont confrontés actuellement à des difficultés accrues.

Les pays pauvres très endettés (PPTE)

10. Les pays pauvres très endettés forment un sous-groupe important des pays à faible revenu. Si les récents événements n'auront pas plus d'effet sur leur croissance que sur celle de l'ensemble du groupe, leur situation financière se différencie par la lourde charge que représente leur dette. Ramener cette charge à des niveaux viables est l'objectif premier de l'initiative en faveur des PPTE et en restera le principe directeur dans la période actuelle de ralentissement. Sous sa forme actuelle, l'initiative offre une grande souplesse pour répondre à toutes répercussions dont auraient à souffrir les PPTE, à court et à long terme. Premièrement, l'allègement intérimaire prévu dans le cadre de l'initiative renforcée peut réduire sensiblement la dette dès le point de décision. Nous encourageons les créanciers qui n'ont pas octroyé un allègement intérimaire à le faire. Ces dernières années, les créanciers bilatéraux et multilatéraux ont accru l'allègement intérimaire consenti aux PPTE à la suite de catastrophes naturelles et certains détenteurs de créances bilatérales octroient actuellement un allègement qui déborde le cadre de l'initiative PPTE.

11. Deuxièmement, la viabilité à long terme de la dette des PPTE dépendra dans une large mesure, de la poursuite de la réforme de la politique économique et de l'amélioration de la gestion de la dette. L'initiative renforcée permet d'envisager une aide additionnelle au point d'achèvement si des facteurs exogènes exceptionnels ont fondamentalement modifié la situation économique du pays. Les Conseils des deux institutions en ont récemment approuvé les modalités d'application. Dans les pays où les récents événements constituent un choc exogène, nos services analyseront en détail avec les autorités nationales les répercussions de ces événements dans l'analyse de viabilité de la dette effectuée lors du passage au point d'achèvement. Les toutes premières estimations par les services des deux institutions de l'impact du ralentissement prévu de l'activité semblent indiquer que le besoin d'allègement additionnel de la dette dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée sera peut-être faible et limité à un petit nombre de pays. Il n'empêche que cette analyse est par définition soumise à de grandes incertitudes, les projections relatives à la viabilité de la dette étant établies à partir d'hypothèses sur l'ampleur et la composition de la base d'exportation et l'évolution des taux d'escompte, ainsi que sur la nécessité de contracter de nouveaux emprunts et sur leur degré de concessionnalité.

Une réponse internationale de plus grande envergure est nécessaire

12. Les efforts de la Banque mondiale et du FMI doivent nécessairement s'inscrire dans le cadre d'une réponse internationale de grande envergure. Les banques régionales de développement ont pris activement part à l'évaluation de l'incidence économique et financière des récents événements et donné des conseils sur les réponses adéquates. Elles ont aussi amorcé la mise en place d'importants programmes parallèles d'appui. De même, les donateurs bilatéraux devront honorer, voire amplifier, leurs engagements actuels dans toutes les régions. Pendant que le FMI et la Banque mondiale continuent d'évaluer les répercussions dans le domaine du financement et la réponse à y apporter, nous exhortons les donateurs bilatéraux à achever, dès que possible, leurs plans d'assistance pays par pays pour l'année à venir, afin que les bénéficiaires puissent élaborer leur prochain budget avec plus de certitude. En cas de besoin, les agences de crédit à l'exportation devront rester engagées pour pérenniser les financements disponibles pour le commerce.

13. Un nouveau cycle de négociations commerciales et la poursuite sur sa lancée de la libéralisation du commerce dans tous les pays aideront à élargir l'accès des pays pauvres aux marchés internationaux et à stimuler la croissance mondiale, ce qui aura des retombées positives pour les pays les plus pauvres. Le FMI et la Banque mondiale ont pris part à la conférence ministérielle de l'OMC qui vient de s'achever à Doha, et nous jugeons encourageant l'accord conclu en vue de lancer un nouveau cycle de négociations qui donne une place de choix aux besoins et préoccupations des pays en développement. Il importe à présent de concrétiser les termes de l'accord. Le FMI et la Banque mondiale sont déterminés à prêter leur concours aux États membres les plus pauvres pour qu'ils s'intègrent davantage à l'économie mondiale en renforçant leurs politiques, leurs institutions et leurs capacités, ainsi qu'en adoptant des stratégies de développement qui tirent le meilleur parti du commerce extérieur pour accélérer la croissance et faire reculer la pauvreté. Nous sommes prêts à aider nos États membres dans ce processus par un appui financier, des actions d'assistance

technique et des conseils de politique économique. Nous sommes également déterminés à contribuer au succès de la Conférence des Nations Unies sur le financement du développement qui doit avoir lieu au Mexique en mars 2002. Le FMI et la Banque mondiale ont participé activement aux travaux préparatoires de cette conférence; ils continueront de prêter leur concours aux Nations Unies afin qu'émergent de cette conférence des idées novatrices amenant la communauté internationale à soutenir davantage et plus efficacement les politiques qui, dans les pays, favorisent une croissance soutenue et une réduction durable de la pauvreté. Nous encourageons aussi les pays donateurs à accroître de manière décisive leur aide publique au développement afin qu'ils puissent de nouveau se rapprocher de l'objectif des Nations Unies qui est de porter cette aide à 0,7 % de leur PNB.

Perspectives

14. Depuis le début de 2000, le processus d'élaboration, sous la conduite des pays concernés, des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) sert de cadre au FMI et à la Banque pour aider les pays membres à faible revenu tant par des concours financiers concessionnels au titre de l'IDA et de la FRPC que par un allègement de leur dette au titre de l'initiative en faveur des PPTE. Ce processus sert également de plus en plus de cadre aux autres partenaires de développement pour leurs concours. D'après l'expérience acquise jusqu'à présent avec ce processus, il devrait contribuer à un meilleur ciblage de la pauvreté dans les programmes nationaux de développement et à une plus grande efficacité de l'appui des donateurs aux efforts dont les pays prennent l'initiative. Les PPTE et les autres pays à faible revenu doivent continuer d'élaborer et de mettre en œuvre rapidement et de manière responsable leur stratégie de réduction de la pauvreté, en privilégiant un ciblage optimal des nouvelles ressources disponibles sur la satisfaction des besoins des plus pauvres et des plus vulnérables.

15. Le FMI et la Banque mondiale se félicitent des commentaires et des propositions visant à améliorer encore l'élaboration et la mise en œuvre des DSRP. Toutes les parties prenantes sont dans une phase d'apprentissage et il importe au plus haut point d'affiner et d'enrichir le processus en s'appuyant sur l'expérience acquise. À cet égard, nous procéderons au cours des mois à venir à une revue conjointe du processus, dont nous attendons avec intérêt les résultats. Nous sommes déterminés à tirer parti des observations que pourront faire les pays bénéficiaires eux-mêmes, les institutions internationales, les donateurs et la société civile, afin que les modifications à apporter au DSRP s'inspirent de la diversité des expériences et des opinions recueillies. Parallèlement, le FMI effectuera une revue de l'expérience initiale en matière de FRPC. Les conclusions de ces revues seront soumises à l'examen du CMFI et du Comité du développement lors des réunions du printemps 2002.